REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES ATLANTIQUES

MAIRIE
DE LOUVIE SOUBIRON
64440

PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 9 novembre 2026, à 19h00

Date de la convocation : 3 novembre 2026 **Date d'affichage de la convocation : 3 novembre 2026**

L'an deux mille vingt-six et le neuf novembre à 19 heures,
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard SARRAILH, Maire.

Présents : SARRAILH Gérard, MAURICE-LAZAYRES Chrishélène, LEGLISE Vincent, LASSEBIE Roger, CARRERE-GEE Maïté, DANIEL Géraldine, GALOUYE Camille,

Excusés : CRASPAY Christophe, OTTEN Martine, HARGUES Michaël, BURILLO Déolinda
Absents :
Procurations : CRASPAY Christophe à LEGLISE Vincent, OTTEN Martine à MAURICE-LAZAYRES Chrishélène, HARGUES Michaël à SARRAILH Gérard.
Secrétaire de séance : GALOUYE Camille

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal
- en exercice : 11
- présents : 7
- ayant participé aux délibérations 10

La séance est ouverte à : 19h05

En début de séance, il est demandé aux membres du conseil municipal l'ajout d'une délibération :
- Facturation du 2nd semestre AEP à la SCI ACASADA MINHA MAE

Accepté à l'unanimité par les membres du conseil municipal présents.

1/ Approbation du procès-verbal du 19-10-2026 : approuvé à l'unanimité

2/ Facture eau-assainissement 2nd semestre de la SCI ACASADA MINHA MAE :

Le Maire informe l'assemblée d'une demande de Mme BURILLO au nom de la SCI ACASADA MINHA MAE propriétaire du bien situé au 31, rue de blancat.

Ses locataires ayant quittés le logement en date du 27 septembre 2026, Mme BURILLO a fait la demande de couper l'arrivée d'eau du logement en date du 15 octobre 2026, elle ne souhaite pas le relouer. De ce fait, elle demande s'il est possible de facturer le deuxième semestre de l'année 2026 au prorata, à savoir du 1er juillet au 15 octobre 2026 (date de fermeture de l'arrivée d'eau).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de facturer le forfait AEP du 2ème semestre 2026 à la SCI ACASADA MINHA MAE au prorata, à savoir du 1er juillet au 15 octobre 2026.
- **PRECISE** que compte tenu de la fermeture de l'arrivée d'eau par le service technique de la commune la SCI ACASADA MINHA MAE ne sera plus redevable des forfaits AEP jusqu'à changement de situation.
- **DEMANDE** à Mme BURILLO représentante de la SCI d'informer le Maire de tout changement.

3/ Vente aspirateur à feuilles :

Le Maire informe l'assemblée que l'aspirateur à feuilles enregistré dans l'inventaire de la commune sous le N°2023-02 n'étant pas adapté, les agents techniques ne s'en servent pas.

De ce fait, le Maire propose de le vendre.

Il propose de fixer le prix de vente à 7 200€ HT soit 8 640€ TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de vendre l'aspirateur à feuilles n° inventaire 2023-02 à la société GINKGO PAYSAGE représentée par Monsieur Xavier CHEROUVRIER
- **FIXE** le prix de vente à 7 200€ HT soit 8 640€ TTC.
- **DONNE** autorisation au Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour procéder à cette cession.

Fin de séance à : 19h15

Le Maire,
Gérard SARRAILH

MAIRIE DE LOUVIE-SOUBIRON
64440

La secrétaire de séance,
Camille GALOUYE